

ANNÉE 2017 - 2018



**LIVRET D'ACCUEIL PARENTS
AU COLLEGE MARCEL PAGNOL
À SERIGNAN**

Les contacts :

Adresse postale :

**Rue Emile Turco BP5
34410 Sérignan**



web

Site internet :

www.clg-pagnol-serignan.ac-montpellier.fr



Téléphone : 04 67 39 99 99

Fax : 04 67 39 99 90

LE MOT DU PRINCIPAL

Le collège Marcel Pagnol à Sérignan accueille 850 élèves dans un cadre agréable et fonctionnel.

Construit en 1983 par les communes du secteur, le Conseil Départemental y a réalisé depuis de nombreux aménagements : Salle polyvalente en 2010 et Halle des Sports inaugurée en 2013.

Le projet d'établissement 2015-2018 a pour priorités « **la réussite pour tous, la réussite pour chacun** » et la mise en place d'un parcours d'ouverture culturelle et citoyenne.

La consolidation des apprentissages fondamentaux en 6^e, le développement de l'autonomie et de la responsabilité sont recherchés.

Pour améliorer la liaison collège/lycée, un Dispositif d'Accompagnement pour Réussir sa Troisième (DART) est développé pour tous les 3e : accompagnement avec groupes à effectifs réduits et découverte du monde économique et professionnel.

Plusieurs options ou cursus sont proposés : bi-langue Allemand/Anglais, Classe Arts plastiques, Latin. Des échanges avec l'Espagne, l'Angleterre, des voyages en Italie et en Allemagne sont organisés.

Une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) accueille 64 élèves pour les aider dans leurs apprentissages scolaires et leur faire découvrir des champs professionnels (cuisine-restauration- hygiène et finitions bâtiment).

Une ULIS a ouvert en septembre 2015 pour accueillir 12 élèves présentant des troubles cognitifs sous la responsabilité d'un professeur coordinateur. Ils sont inclus autant que possible dans des classes du collège.

Enfin l'évaluation des compétences permet aux collégiens d'être acteurs de leurs apprentissages et conscients de leurs progrès reprenant ainsi la phrase de Jean-Jacques ROUSSEAU : « Je vis que je réussissais et cela me fit réussir davantage ».

Notre projet repose également sur la coéducation : un dialogue permanent, une responsabilité partagée entre le collège et les parents sont gages de réussite de vos enfants. La pédagogie et les apprentissages sont de la responsabilité des enseignants mais le vivre-ensemble au collège nécessite des règles admises de tous.

Bonne rentrée 2017 à toutes et à tous.

M ROYER Luc

L'équipe de direction est composée de :

- M ROYER Luc, Principal (en charge des 4^e et 3^e)
- M BENEDDEB Sabi, Principal Adjoint (en charge des 6^e et 5^e)
- Mme PICQUART Marie, Adjointe Gestionnaire
- Mme DEBLYCK Elisabeth, Conseillère Principale d'éducation (en charge des 5^e et 3^e)
- Mme GRANGE Elodie Conseiller Principal d'éducation (en charge des 6^e et 4^e)
- M. MICHAUD Stéphane, Directeur Adjoint Chargé de SEGPA

L'accueil au collège :

Secrétariat de scolarité et d'intendance : Ouverts de 7h 45 à 12h les Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi
Ouverts de 13h 30 à 16h 45 les Lundi, Mardi et Jeudi

Le collège est un lieu d'enseignement. Vos enfants disposent d'un emploi du temps hebdomadaire.

Afin d'assurer la sérénité du fonctionnement des cours les parents sont autorisés à pénétrer au collège selon des horaires fixés par le règlement intérieur (article 2.1) et correspondant aux intercours.

La restauration scolaire : L'inscription à ce service rendu au bénéfice des élèves et de leurs familles se fait pour l'année scolaire (possibilité de radiation en fin de trimestre). Le compte peut être crédité régulièrement ou réglé trimestriellement (paiement en ligne sur le site du collège ou à l'intendance).

Prix du repas : 3.70€ (jusqu'en décembre 2017) avec facturation forfaitaire au trimestre.

Les élèves demi-pensionnaires doivent manger 4 jours par semaine.

Des aides peuvent être sollicitées auprès du Fonds Social des Cantines (voir l'Assistante Sociale du collège) et auprès du Conseil Départemental.



Les élèves inscrits à la demi-pension ne peuvent quitter le collège qu'après avoir pris leur repas. .

L'inscription pour les bourses nationales est disponible via l'ENT.

La vie scolaire : Service composé de deux CPE et 8 postes d'assistant d'éducation. La vie scolaire est aussi le lieu auquel parents et élèves s'adressent en cas d'absence ou autre problème. Les personnels de vie scolaire sont présents et travaillent à être au plus près des élèves. Pour cela, chaque niveau de classe a un assistant d'éducation référent et chaque CPE gère deux niveaux de classes. Le travail se fait en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques ainsi que les services sociaux et de santé.

Le service santé et social : Une infirmière, Mme Reine CASTAN, contribue à l'éducation à la santé des collégiens. Elle reçoit également les élèves (et leurs parents) pour envisager les problèmes de santé qui peuvent impacter la scolarité. Des aménagements pédagogiques peuvent être envisagés avec les professeurs.

L'assistante sociale, Mme Magali DARSA, dialogue avec les élèves pour aborder tout problème qu'ils peuvent rencontrer. Les parents peuvent également la solliciter pour trouver aide et conseil en cas de difficulté.

Un conseiller d'orientation psychologue reçoit sur rendez vous les élèves (et éventuellement leur parents) pour les éclairer sur la poursuite de la scolarité.

L'association sportive : Fonctionnant les mercredis après-midi, l'association sportive est encadrée par les enseignants d'EPS du collège. Elle permet la découverte d'activités multisports et des rencontres sportives avec d'autres collèges. Une adhésion comprenant une licence UNSS est requise.

Le foyer socio-éducatif : Il met en place des activités péri-éducatives (jeux de sociétés, baby-foot, lecture ...). Le foyer socio-éducatif contribue aussi à l'organisation de sorties éducatives et de voyages scolaires. L'adhésion au FSE permet d'obtenir une aide financière pour les voyages.

Les absences de vos enfants :

Toute absence doit être justifiée auprès du service de vie scolaire par un coupon situé dans le carnet de correspondance. Le jour même de l'absence, un appel doit être passé au même service afin de prévenir. Si ce n'est pas le cas, un mail sera envoyé. En cas de non retour du billet justifiant l'absence, le motif sera considéré comme non valable.

Le suivi de la scolarité :

Le **carnet de liaison** doit être visé chaque soir. Les communications collège/parents y sont consignées ; elles nécessitent un accusé de réception de votre part. Vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès des professeurs par ce biais.

Le professeur principal est votre interlocuteur privilégié

Les **rencontres parents professeurs** sont organisées : votre présence y est indispensable.

Un conseil de classe fait le bilan chaque semestre.

Vous pouvez participer à la vie du collège en rejoignant **l'Association des Parents d'élèves** (représentants élus au Conseil d'Administration, aux conseils de classes ou autre instances)

Suivre la scolarité avec le numérique : utile et indispensable

www.clg-pagnol-serignan.ac-montpellier.fr

Tout sur le fonctionnement et les dernières informations du collège

Suivre la scolarité sur l' Espace Numérique de Travail

Nouveau : payer la cantine en ligne

Les actualités

Mais aussi : les menus, les absences ...

Connectez vous par ce lien à l' Espace Numérique de Travail :



www.environnementnumeriquedetravail.fr/



Ce site nécessite une authentification par un login et un mot de passe. Vous accédez alors à des ressources en ligne (manuels numériques, aide personnalisée...) des services associés à son profil (parents, élèves) et des espaces de stockage notamment dans FOLIOS.

Vous devez activer votre compte dès réception des identifiants et mots de passe. En tant qu'élève vous devez vous adresser à votre professeur principal, les identifiants parents vous seront communiqués via les carnets de liaison dès septembre. Utilisez de préférence le navigateur **Mozilla Firefox** pour vous connecter.

Les comptes sont valides d'une année sur l'autre : conservez-les précieusement.

A partir de l' ENT vous trouverez dans la rubrique RESSOURCES la suite logicielle intégrée suivante nommée

la-vie-scolaire.fr :

- Relevé de notes et bulletins
- Absences, punitions et sanctions
- Le cahier de texte de la classe
- Les emplois du temps actualisés
- Un service de messagerie interne

